



**Partenariat
Mondial**
pour une coopération efficace
au service du développement

Nature des contributions du PMCED au soutien du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED)
9^e réunion du Comité de pilotage
Du 29 février au 1^{er} mars 2016, à Lilongwe, au Malawi

Ce document est conçu pour aider à guider le travail du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement au cours de son prochain cycle menant à la deuxième Réunion de Haut Niveau. Il examine comment le PMCED peut contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des ODD et des engagements contenus dans le programme d'Action d'Addis-Abeba relatifs à la coopération internationale pour le développement et sera régulièrement actualisé, au fur et à mesure que le travail et le programme du Partenariat mondial avancent.

Ce document est communiqué aux membres du Comité de pilotage pour information et discussion.

Personnes à contacter

M. Derek Kilner, tél. +1 212 906 5742, courriel : derek.kilner@undp.org

M. Thomas Boehler, tél. +1 33 45 24 87 75, courriel : thomas.boehler@oecd.org

Contexte

Ce document examine comment le PMCED peut contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des objectifs de développement durable (ODD) et des engagements contenus dans le programme d'Action d'Addis-Abeba (PAAA) relatifs à la coopération internationale pour le développement. Il s'appuie sur les discussions qui ont eu lieu à l'occasion de la 8^e réunion du Comité de pilotage du PMCED au Mexique (les 3 et 4 septembre 2015) ainsi que lors du Forum du Partenariat mondial de Busan 2015 à Séoul, organisé par le ministère coréen des Affaires étrangères (les 23 et 24 novembre 2015). Il orientera la discussion qui aura lieu entre les membres du Comité de pilotage au cours de leur 9^e réunion au Malawi (du 29 février au 1^{er} mars 2016) afin de s'entendre sur les contributions concrètes du PMCED. Les délibérations au Malawi seront également éclairées par une feuille de route politique révisée du PMCED en vue de préparer l'engagement à la deuxième Réunion de Haut Niveau du PMCED (RHN2), un document de réflexion sur le futur mandat du PMCED et un résumé des discussions du Groupe consultatif sur le suivi (GCS) lié à l'avenir du Cadre de suivi du PMCED, qui doit être lu en même temps que ce document.

Partie I : Structure du document

La Partie II présente le cadre général en rappelant l'ambition du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses implications pour la coopération au développement. La Partie III décrit brièvement des ententes mondiales relatives à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen, et, situe, dans ce contexte, les efforts menés par le PMCED. La Partie IV permet d'identifier des domaines où le PMCED possède un avantage comparatif pour soutenir la mise en œuvre et l'évaluation du Programme 2030. Elle propose des priorités stratégiques pour l'orientation du travail du PMCED afin de progresser, consciente des synergies potentielles et des domaines de chevauchement avec le travail d'autres organes ou fonctions. La Partie V conclut par des suggestions pratiques spécifiques pour positionner stratégiquement le PMCED et faire avancer les contributions et les initiatives existantes afin de pouvoir en lancer de nouvelles.

Partie II : Le nouveau programme de développement durable et la coopération efficace au service du développement¹

Tous les pays et les parties prenantes se sont engagés à mettre en œuvre le Programme 2030 pour le développement durable ainsi que les ODD. Le caractère universel du programme mondial offre une occasion sans précédent d'éliminer la pauvreté et de remédier à l'inégalité, à l'exclusion sociale, au manque de croissance économique et aux défis liés à l'environnement. C'est un plan d'action axé sur la personne qui répond

¹ Le terme de « coopération efficace au service du développement » a une signification qui dépasse la portée de l'APD et concerne des questions d'efficacité sur le plan du développement relatives à toutes les formes de coopération pour le développement - financières et non financières, publiques et privées. Il se rapporte directement aux principes relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement, notamment dans le paragraphe 58 du Programme d'action d'Addis-Abeba.

aux trois dimensions du développement durable, à savoir économique, sociale et environnementale.

La mobilisation des ressources financières et autres - intérieures et extérieures - nécessaires à la réalisation de ce plan ambitieux, requiert un partenariat mondial dynamique pour le développement durable, appuyé par les politiques et les actions concrètes énoncées dans le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Les engagements connexes se reflètent dans les moyens de mises en œuvre contenus dans les ODD et doivent être mobilisés à partir d'un éventail de sources le plus diversifié possible.

La coopération internationale pour le développement revêt une importance croissante, particulièrement lorsqu'elle est envisagée dans toute sa profondeur et son étendue en tant que système polymorphe d'acteurs publics et privés, combinant les ressources financières, le renforcement des capacités, le transfert des connaissances et de la technologie ainsi que les orientations politiques et normatives.

La mobilisation des ressources intérieures reste la forme la plus durable de financement pour atteindre les ODD. L'APD représente une partie importante de la réponse permettant la réalisation des ODD et demeure un facteur essentiel pour atteindre les personnes les plus démunies et vulnérables. Par ailleurs, d'autres formes de coopération pour le développement - y compris la coopération Sud-Sud ainsi que les instruments de financement mixtes, privés et philanthropiques - prennent de l'importance, et les envois de fonds des travailleurs émigrés, le savoir et l'expertise, le commerce et d'autres formes de financement du développement sont tout aussi indispensables.

Le Programme 2030 souligne que le renforcement de la coopération pour le développement est un facteur clé pour l'élimination de la pauvreté dans toutes ses dimensions. De concert avec le PAAA, il réaffirme et renforce quatre objectifs au minimum, pour la coopération efficace au service du développement, en la positionnant fermement en tant que facteur de succès incontournable pour la réalisation des ODD :

- ***Une ambition commune consistant à maximiser la qualité, les effets (l'impact) et l'efficacité de la coopération internationale pour le développement et l'utilisation efficace du financement du développement*** : Le PAAA a réitéré et insisté sur la nécessité de la mise en œuvre des principes relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement (ECD) au niveau des pays - notamment par le biais du PMCED. L'utilisation efficace des politiques et des ressources requises pour la réalisation des ODD permet de renforcer leur impact sur le développement et de démontrer l'importance de leur mobilisation.²
- ***De nouvelles façons d'amener tous les acteurs concernés à collaborer ensemble en tenant compte de leurs capacités, de leurs forces et de leurs besoins*** : Les partenariats multipartites, impliquant la participation d'acteurs de la coopération pour le développement de plus en plus diversifiés, sont un outil indispensable pour la mise en œuvre efficace des ODD, notamment dans les pays en développement. La coopération internationale pour le développement joue un rôle dans la promotion des partenariats inclusifs à l'appui d'un environnement favorable, où les acteurs s'entraident, et pour atténuer le risque de coûts de transaction élevés au sein des partenariats par le biais d'un processus de collabora-

² Voir les cibles 1 à 3 et 16 de l'ODD 17, et le paragraphe 58 du PAAA.

tion plus harmonisée.³ Les partenariats doivent soutenir l'appropriation nationale et s'aligner sur les politiques et les priorités nationales afin de promouvoir la réalisation des ODD. Cette approche nécessite des actions plus transparentes et redevables de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans les partenariats.

- ***Une large appropriation nationale est un facteur indispensable dans la coopération efficace en faveur du développement*** : L'appropriation et la prise de décision à l'échelon national sont des thématiques qui se retrouvent tout au long du Programme 2030 et du PAAA qui sont des programmes authentiquement axés sur la personne. Les gouvernements et leurs parties prenantes sont encouragés à dresser le bilan de leurs besoins en matière d'ODD, de mobiliser et d'utiliser les ressources nationales. Les gouvernements se sont aussi engagés à promouvoir l'appropriation nationale dans la coopération pour le développement. Le Programme 2030 énonce par ailleurs l'objectif -cible consistant à respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays ce qui concerne l'application de politiques en faveur du développement⁴.
- ***Le partage des connaissances, des bonnes pratiques et des enseignements tirés favorisent la coopération efficace au service du développement*** : Le Programme 2030 constate l'importance des processus mis en place pour faciliter l'accès au savoir pertinent, notamment pour surmonter les défis communs et identifier de nouvelles questions émergentes.
- ***Des données de haute qualité, pertinentes et opportunes encouragent le suivi et l'examen solides des progrès accomplis*** : La réalisation des promesses au niveau mondial requiert le suivi et l'examen des progrès enregistrés étayés par des informations opportunes et exactes. Une meilleure accessibilité des informations concernant les activités dans le domaine du développement permet de consolider les synergies entre tous les acteurs. C'est un facteur clé dans la promotion de l'appropriation par toutes les parties prenantes et de la redevabilité vis-à-vis des citoyens, qui permet de soutenir l'efficacité de la coopération pour le développement dans la réalisation du Programme 2030⁵.

Partie III : Ententes mondiales pour le suivi et l'examen

Les États membres se sont engagés à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD et de leurs cibles. Cette démarche englobe une série d'engagements de coopération pour le développement non financiers, inscrits dans l'ODD 17, et dans plusieurs objectifs de fond individuels.

Bien que les modalités fassent encore l'objet de discussions, les dispositions mondiales pour le suivi et l'examen comprennent les mécanismes suivants, auxquels le PMCED peut contribuer des données probantes basées sur les efforts de mise en œuvre :

³ Voir, par exemple, les cibles 16 et 17 de l'ODD 17, ainsi que les paragraphes 10, 42, 46, 48 et 58 du PAAA, notamment dans le domaine de la coopération pour le développement.

⁴ Voir entre autres, la cible 15 de l'ODD 17, le Programme 2030 paragraphe 66, et les paragraphes 20, 58, 74 et 127 du PAAA.

⁵ Voir, par exemple les cibles 18 et 19 de l'ODD 17, ainsi que le paragraphe 125 du PAAA.

- Un **cadre mondial d'indicateurs** sera examiné par la Commission statistique des Nations Unies au mois de mars 2016. Les indicateurs pour certaines cibles pertinentes (y compris la cible 16 de l'ODD 17) sont encore à l'étude.
- La réunion annuelle du **Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN)** organisée par les Nations Unies est au centre du réseau de suivi, ainsi que de l'examen thématique et volontaire piloté par les États à l'échelon international concernant la mise en œuvre des ODD. Elle sera guidée par un rapport d'étape des ODD et il est proposé que le FPHN consacre une journée au cours de chaque séance à l'ODD 17 et aux autres contributions relatives à l'application du PAAA. La discussion sur les moyens de mise en œuvre aura ainsi du poids et permettra d'orienter le débat sur divers objectifs de fond dans le cadre du FPHN. Le PMCED devrait s'assurer que les contributions annuelles du dialogue consacré au suivi, à la mise en œuvre et aux politiques, soient prises en compte lors des préparatifs du FPHN.
- Une série de forums du **Conseil économique et social des Nations Unies** examineront certains aspects des Moyens de Mise en œuvre et participeront aux délibérations du FPHN.
 - **Le Forum sur le suivi du financement du développement** permettra d'identifier les obstacles et les problèmes rencontrés dans l'application des décisions touchant au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre du Programme 2030. Il sera guidé par un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 17 et les moyens de mise en œuvre préparé par un Groupe de réflexion interinstitutions. Le PMCED devrait faire des apports spécifiques tirés du dialogue consacré au suivi, à la mise en œuvre et aux politiques lors des délibérations annuelles du Forum et dans le rapport d'étape du Groupe de réflexion interinstitutions.
 - **Le Forum biennal pour la coopération en matière de développement (FCD)** continue d'examiner les tendances et les progrès enregistrés, et d'encourager la discussion sur l'avenir de la coopération internationale en faveur du développement, et parallèlement, il prône une plus grande cohérence entre les partenaires quant aux politiques de développement. Au sein du système des Nations Unies, le FCD est le point focal désigné pour procéder à une étude globale des questions relatives à la coopération internationale en faveur du développement, avec la participation de toutes les parties prenantes concernées. Il est guidé par un rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les tendances dans le domaine de la coopération internationale au service du développement.
 - **Le Forum du partenariat** examinera le rôle des partenariats dans le nouveau programme. Le PMCED peut utiliser les résultats de ce forum pour mettre en œuvre des mesures destinées à accroître l'efficacité des partenariats.

Partie IV :

Contributions du PMCED à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030

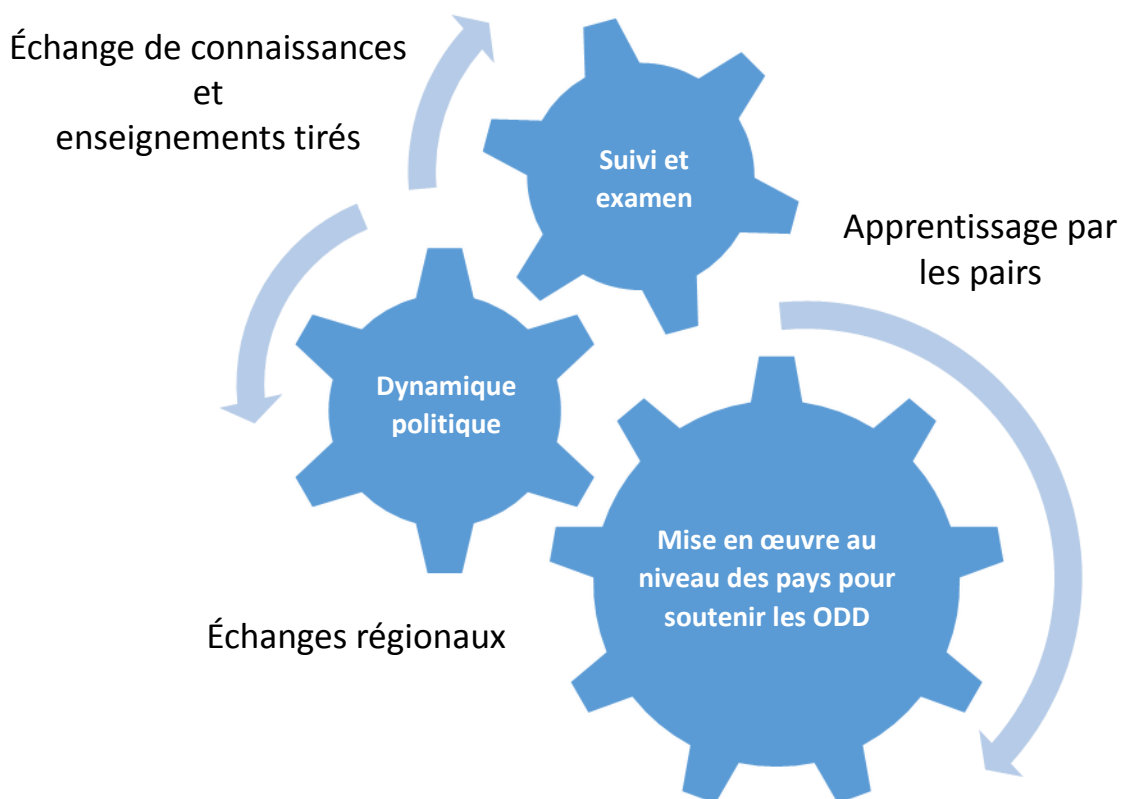
Le PMCED est un partenariat mondial multi-parties prenantes qui stimule une efficacité accrue, une meilleure qualité et un impact plus important de tous les types de coopération pour le développement afin d'aider l'ensemble des acteurs à réaliser le Programme 2030.

Le PMCED a été mis en place pour assurer la redevabilité à l'égard de la mise en œuvre des engagements pour une coopération efficace pour le développement au niveau politique. Il fait régulièrement le point sur la mise en œuvre des principes relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement et offre un espace unique à tous les acteurs de la coopération pour le développement afin d'entamer des discussions fondées sur des données probantes sur la manière d'améliorer l'efficacité, la qualité et l'impact de la coopération pour le développement en vue de soutenir la mise en œuvre des ODD. Son travail est étayé par l'idée selon laquelle il est indispensable que les acteurs du développement changent véritablement de comportement pour obtenir des résultats de développement durable, y compris l'atteinte des ODD, et ce faisant, contribuent à faire avancer la mobilisation de toutes les ressources nécessaires à la réalisation des priorités mondiales de développement.

L'orientation des travaux du PMCED doit permettre aux parties prenantes de réaliser le Programme 2030. Les demandes de mobilisation et d'utilisation efficace de la coopération pour le développement sous toutes ses formes augmentent et le PMCED possède un avantage comparatif pour mener de manière crédible les efforts de promotion de trois objectifs interdépendants en vue de contribuer à la mise en œuvre des ODD : effectuer le suivi et la revue des politiques relatives à l'efficacité de la coopération pour le développement ; assurer une dynamique politique pour une coopération plus efficace au service du développement; et soutenir la mise en œuvre de la coopération efficace pour le développement au niveau des pays. Les trois objectifs doivent tous être renforcés et étayés par l'échange des connaissances et l'apprentissage par l'intermédiaire des Initiatives du Partenariat mondial (IPM) et d'autres partenaires concernés. (Voir le graphique à la page suivante).

La tenue réussie de la RHN2 en novembre 2016 ouvrira la voie à la réalisation de ces objectifs à moyen terme, à savoir : (i) faire le point sur la mise en œuvre des principes relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement (ECD) ; (ii) identifier et accroître les initiatives et les approches innovantes du développement ; (iii) servir d'espace d'apprentissage; et, (iv) viser à positionner le PMCED en tant que centre d'excellence pour l'efficacité du développement, contribuant fortement à la mise en œuvre des ODD et du PAAA.

Les coprésidents, le Comité de pilotage et l'EAC du PMCED peuvent soutenir les trois compétences fondamentales de diverses façons. Tout effort devrait faire partie d'une stratégie globale cohérente, qui doit être guidée par les propositions suivantes et d'autres discussions entre les membres du Comité de pilotage au Malawi :



1) EFFECTUER LE SUIVI ET LA REVUE DES POLITIQUES RELATIVES À L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le PMCED continuera de produire des données probantes uniques sur la mise en œuvre des principes relatifs à l'ECD et de promouvoir des partenariats efficaces pour le développement. En même temps, il facilitera la discussion inclusive, ouverte sur la façon d'étendre le suivi et la revue de la coopération efficace au service du développement dans toutes ses dimensions afin de mieux répondre aux défis et besoins de l'ensemble des acteurs de la coopération pour le développement. La RHN2 donne l'occasion de s'entendre sur une voie à suivre pour mettre à jour le futur Cadre de suivi du PMCED en vue de contribuer à la mise en œuvre des ODD, ainsi qu'au lancement ou à la poursuite du travail visant à fournir des données probantes complémentaires et l'évaluation de l'efficacité.

PROCHAINES ÉTAPES SPÉCIFIQUES

- **Apporter des informations distinctes, indépendantes au suivi et à la revue du Programme 2030 sur la mise en œuvre de l'ODD 17 et du PAAA.**
 - Produire des données probantes - en s'appuyant sur l'exercice de suivi et sur des informations qualitatives provenant de la mise en œuvre au niveau des pays, y compris celles recueillis auprès des IPM - des progrès, défis et bonnes pratiques dans les domaines : de l'efficacité de la coopération pour le développement (cibles 1 à 3, et 16 de l'ODD 17, et paragraphe 58 du PAAA) ; du soutien apporté à l'ap-

propriation par les pays en développement (cible 15 de l'ODD 17, paragraphes 58 et 74 du PAAA ; de la contribution de partenariats multipartites (cibles 16 et 17 de l'ODD 17) ; et, de la disponibilité et de la qualité des données sur la coopération au développement (cible 18 de l'ODD 17). Selon la portée du suivi futur, il pourrait être envisagé d'ajuster les cycles de suivi pour s'assurer de la disponibilité de données opportunes qui peuvent maximiser la contribution à la revue des progrès réalisés en ce qui concerne les ODD et les moyens de mise en œuvre, en éclairant les préparatifs du Forum politique de haut niveau sur le développement (FPHN), du Forum sur le suivi du financement du développement (FDD) et du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD). Des informations qualitatives provenant des niveaux national et régional, devront aussi être intégrées dans ces données d'entrée. Il pourrait également être envisagé de publier un rapport régulier contenant des conclusions ayant trait aux domaines prioritaires qui s'inscrivent au cœur du mandat du PMCED.

- Éclairer les travaux analytiques en amont du FDD et du FPHN sur l'indicateur de l'ODD/cible 17.16 (à confirmer) et/ou sur d'autres indicateurs ODD relatifs aux moyens de mise en œuvre, où des données probantes complémentaires seront utiles.⁶
 - Apporter des conclusions de suivi au rapport du FCD du Secrétaire général (SG) sur les tendances mondiales en matière de coopération pour le développement et à d'autres rapports pertinents du SG.
 - Partager les expériences de suivi du PMCED avec les initiatives de suivi des ODD plus générales (méthodologie, défis, respect des principes mondiaux, etc.) et avec les pays en développement afin de renforcer la redevabilité dirigée par les pays, les outils de dialogue et de planification dans le cadre de la coopération au développement.
- **Affiner l'orientation de fond et déployer les efforts du PMCED en matière de suivi et de revue**
 - Soutenir, en s'appuyant sur les résultats de l'analyse effectuée par le Groupe consultatif sur le suivi (c-à-d. l'axe 3 de son plan de travail) et sur une consultation ex ante élargie, l'approbation du cadre de suivi révisé en vue de la RHN2 et pendant son déroulement.
 - Identifier les moyens d'améliorer en permanence la base des données probantes sur l'efficacité de la coopération pour le développement.
 - Chercher à améliorer la rationalisation du déploiement du suivi au moyen du reporting national des ODD et de l'Enquête sur la responsabilité mutuelle du FCD.

2) MAINTENIR LA DYNAMIQUE POLITIQUE POUR UNE COOPÉRATION PLUS EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Le PMCED appuiera les parties prenantes à tous les niveaux pour traduire les principes généraux de coopération efficace au service du développement et les engagements qui en découlent en résultats de développement tangibles. Par le biais de ses structures

⁶ Sous réserve du résultat des délibérations par le Groupe consultatif sur le suivi. L'accent pourrait être mis, par exemple, sur la qualité et l'impact du financement par rapport aux ODD sectoriels.

existantes, le PMCED continuera de faire participer régulièrement toutes les parties prenantes de haut niveau afin de montrer les progrès accomplis, de réaffirmer les engagements et d'identifier les obstacles et les nouvelles possibilités. En lien étroit avec le suivi et les travaux de mise en œuvre dans les pays, il sera crucial de maintenir la dynamique politique entre toutes les parties prenantes au plus haut niveau, et ce, dans le but de veiller à l'avancement des questions d'efficacité. Cette approche inclut un appui politique éclairé et inclusif ainsi qu'un dialogue sur la façon d'aider un éventail élargi d'acteurs à traduire les principes relatifs à l'efficacité du développement pour la coopération en actes pour les différentes formes de coopération (par ex., l'APD, la coopération Sud-Sud, la coopération privée) et à promouvoir des partenariats efficaces entre les acteurs. Cette démarche requiert également une communication efficace, des activités de plaidoyer et le partage des connaissances, ainsi qu'un appui considérable sur le plan de l'organisation pour parvenir à des décisions et à des mesures de suivi.

PROCHAINES ÉTAPES SPÉCIFIQUES

- **Aider à convenir d'un programme pour la RHN2 qui permette de mobiliser un soutien au plus haut niveau**
- **Appuyer et intensifier le dialogue fondé sur les données probantes concernant la mise en œuvre des principes relatifs à l'ECD pour tous les acteurs du développement**
 - Recueillir les opinions parmi les différentes parties prenantes du PMCED sur la façon de rendre opérationnels les principes relatifs à l'ECD, afin d'enrichir la discussion de la RHN2 et ses résultats.
 - Encourager le dialogue entre les partenaires du développement aux niveaux des pays, régional et mondial, sur les progrès et les défis de la mise en œuvre des principes de coopération efficace au service du développement.
 - Encourager les organisations parlementaires, tout l'éventail d'associations de parties prenantes mondiales, les chercheurs indépendants et les autres parties prenantes non-gouvernementales à participer aux réunions de haut niveau et aux préparations, et à façonner un dialogue politique et technique de grande qualité.
 - Encourager les plateformes régionales et les organisations affiliées au PMCED à intégrer les conclusions de la mise en œuvre et des expériences nationales au sein de leur dialogue politique sur la coopération efficace au service du développement.
- **Intégrer les principes relatifs à l'ECD au sein du suivi du FdD, des discussions du FCD et du FPHN**
 - Encourager la programmation des Réunions de haut niveau du PMCED pour maximiser la contribution à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier les réunions du FPHN au niveau des chefs d'État et de Gouvernement tous les quatre ans. Cette programmation pourrait inclure la possibilité de tenir la RHN tous les quatre ans, et de prévoir des « réunions mondiales » intermédiaires de niveau inférieur pour faire progresser les contributions sur des sujets

spécifiques ; en outre, cette proposition pourrait s'appuyer sur l'atelier annuel du Partenariat mondial en Corée.

- Encourager les références à la qualité, à l'impact et à l'efficacité de la coopération pour le développement –y compris des références aux principes relatifs à l'ECD, dans les déclarations et résultats du FPHN, du Forum sur le FdD, du FCD, et du Forum des partenariats.
 - Tirer les enseignements fondamentaux des travaux du PMCED au niveau national, notamment des IPM, pour éclairer le Forum sur le FdD, le FPHN, le FCD et le Forum des partenariats, notamment par l'intermédiaire des rapports pertinents.
- **Faciliter une discussion ouverte sur le futur mandat et les dispositions pratiques**
 - Finaliser le document de réflexion sur le mandat et les dispositions pratiques du PMCED.
 - S'entretenir avec toutes les parties prenantes, sous la direction des coprésidents et des membres du Comité de pilotage, à temps pour la 10^e réunion du Comité de pilotage et la RHN2.
 - Se mettre d'accord sur le futur mandat et les dispositions pratiques, à examiner lors de la 10^e réunion du Comité de pilotage (en juillet 2016) et par le biais du processus de rédaction du document final, et à approuver lors de la RHN2.
 - **Continuer de renforcer les liens avec le Forum de haut niveau pour la coopération en matière de développement**
 - Partager et renforcer l'analyse et la participation
 - Rendre disponible toutes les conclusions préliminaires du suivi du PMCED et les données probantes qualitatives complémentaires au DAES de l'ONU pour les inclure au rapport du Secrétaire générale de l'ONU sur les tendances de la coopération internationale au service du développement (prévu pour avril 2016).
 - Encourager un meilleur alignement du suivi du PMCE et de l'Enquête sur la responsabilité mutuelle du FCD, en synchronisant ou en participant au déploiement et au dialogue à propos des données collectées.
 - Partager régulièrement des mises à jour sur les produits de savoir lors de l'étape de planification.
 - Coordination et engagement mutuel lors des événements.
 - Échanges entre les Secrétariats.

3) SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DES PAYS

Le PMCED peut fournir un appui ciblé à la mise en œuvre au niveau des pays, notamment grâce aux conseils en matière de politique, à l'appui au partage des connaissances en vue de la mise en œuvre au niveau pays et dans le but d'aider les pays à mettre en place ou à renforcer le dialogue multi-parties prenantes. Ces efforts pourront s'appuyer sur les travaux des IPM ainsi que sur les autres efforts entrepris par les membres. Ils doivent être axés sur les besoins et mettre l'accent sur les mesures spécifiques qui accéléreront la mise en œuvre du Programme 2030. Le PMCED est très bien placé pour partager les connaissances et les enseignements sur les pratiques réussies ou infructueuses et sur les approches innovantes au sein des groupes de parties prenantes et entre eux. Ces mesures sont de nature à appuyer l'adoption et la mise à l'échelle élargies des bonnes pratiques pour améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement. La RHN2 représente une occasion importante de mettre en valeur les bonnes pratiques/innovations actuelles de la mise en œuvre nationale par l'intermédiaire des initiatives du Partenariat mondial (IPM) et des autres initiatives de tous niveaux.

PROCHAINES ÉTAPES SPÉCIFIQUES

- **Utiliser les résultats du cycle de suivi du PMCED pour appuyer le dialogue au niveau des pays et la mise en œuvre entre les partenaires.**
 - Collaborer avec les pays pour consolider les mécanismes/mettre en place un processus de mobilisation des résultats du suivi pour faire avancer la mise en œuvre et susciter un dialogue politique sur le terrain plus éclairé .
- **Piloter l'appui du PMCED au dialogue multipartite sur la coopération pour le développement au niveau des pays.**
- **Faciliter l'apprentissage mutuel entre les pays et les parties prenantes par le biais d'un mécanisme renforcé de partage des connaissances⁷ ainsi que des réunions régionales appuyées par les organes et organisations régionales.**
 - Consulter des sources indépendantes de données probantes sur les progrès réalisés au niveau des pays, notamment les mécanismes et les rapports régionaux et internationaux de suivi et de redevabilité.
 - Apporter un soutien aux pays partageant les récits de leurs progrès, leurs résultats, les études de cas pays et les données probantes sur les pratiques réussies ou infructueuses.
 - Créer des mécanismes pour partager les connaissances de manière plus « organique », où toutes les parties prenantes du PMCED participent activement en tant que « productrices » et « consommatrices » de connaissances.

⁷Cette mesure est en cours de préparation par le Groupe de travail sur le pôle de connaissances pour examen par le Comité de pilotage.

- **Maximiser l'impact des Initiatives du partenariat mondial (IPM)**
 - Accroître les mesures incitatives auprès des parties prenantes des IPM pour accroître l'alignement de leurs activités sur les activités élargies du PMCED et pour partager les connaissances et rendre compte des progrès.
 - Redoubler d'efforts pour générer de nouvelles IPM pertinentes et rationaliser les IPM existants.
 - Créer des liens plus forts avec les acteurs au niveau pays impliqués dans les IPM afin d'améliorer leur pertinence et leur efficacité.